

## Le Mot de Madame Le Maire :

Dans l'ensemble, la saison 2019 a été belle avec 30% de visiteurs en plus à l'office de tourisme, une forte fréquentation au camping, un marché toujours plus vivant et visité et des manifestations très variées. L'automne est plus pluvieux mais il y a toujours des possibilités de divertissements avec le théâtre, le cinéma, et les soirées animées par les associations. Bonne fin d'année et bonne santé.

Votre Maire, Noëlle LEFORESTIER

## En Bref :

### ☞ **Papiers d'identité et papiers officiels**

Les délais sont de plus en plus longs. Actuellement, plusieurs personnes n'ont pas pu réaliser leurs projets faute d'avoir reçu en temps les documents officiels. Nous vous conseillons d'anticiper vos démarches.

### ☞ **CityWall, l'information citoyenne à portée de main !**

Sélectionnez Pirou et retrouvez en temps réel, toutes les actualités locales, classés dans un fil d'information.

Ne manquez rien de votre ville : événements, alertes, météo, restez connectés à la ville en 1 clic.

Ne manquez rien grâce aux alertes notifications : Si vous acceptez les notifications, la ville pourra vous avertir immédiatement en cas d'alerte ou pour un événement à ne pas manquer.

L'application CityWall est 100% gratuite et ne collecte aucune donnée personnelle.

### ☞ **Vœux du Maire**

Les vœux auront lieu le vendredi 27 décembre 2019 à 18h à la salle polyvalente. La date a été avancée car plusieurs associations avaient besoin de la salle début 2020 et de plus elle est réservée pour les 2 week-end d'élections en mars, ce qui réduit ses disponibilités. Toute la population est invitée, comme chaque année.

### ☞ **Repas des aînés**

Une date à retenir pour le repas offert aux aînés de la commune : dimanche 23 février 2020 salle Claude Massu. Les invitations seront adressées fin janvier aux personnes de 70 ans et plus, inscrites sur la liste électorale.

### ☞ **Médaille de la famille – Promotion 2020**

Les personnes désirant obtenir la médaille de la famille française doivent en faire la demande en mairie avant le 21 février 2020. Le nombre d'enfants requis pour postuler est de quatre et plus, le plus jeune des enfants ayant vécu au minimum deux années et l'aîné devant atteindre au minimum 16 ans.

Le formulaire à utiliser, suite à l'arrêté ministériel du 24 juin 2015 relatif à la médaille de la famille, est disponible sur le site internet : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15319.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15319.do). Pour votre information, la « prime » est d'un montant unique de 140 € pour chaque bénéficiaire.

# Vie quotidienne

## **Piège à rat**

Des appâts sont installés autour du camping, entre la cale Nord et la cale Sud, et au niveau des dunes côté Nord et dans le sentier le long d'Aquatour, sur le canal.

Ne touchez pas à ces petites boîtes - campagne de dératisation pendant trois semaines.

## **Chevaux en divagation**

Attention à ce que les champs soient bien clôturés, les barrières bien fermées et que les chevaux aient suffisamment à boire et à manger. La gendarmerie et la Mairie ont dû intervenir plusieurs fois afin d'éviter des accidents.

Il est parfois difficile d'identifier les propriétaires.

N'hésitez pas à donner vos coordonnées à la Mairie dans un souci de sécurité.

## **Sortie nocturne "Papillons de nuit" avec le Parc des Marais**

*Super sortie nocturne avec les spécialistes « papillons du Parc », en présence de Monsieur Jean-Baptiste WETTON*

Tout d'abord, un documentaire sur les lépidoptères a été commenté dans une salle de l'ex-mairie devant un public de tous âges, captivé par ce sujet. Les espèces communes normandes ont été présentées avec des comparaisons entre mâles, femelles, chenilles ainsi que la morphologie et la couleur.

Les noms latins ont été cités avec leur équivalent en français « citronnelle rouillée », « hibou ou fiancé », « gamma », « vert doré et bien sûr les sphinx.

Ensuite, à la nuit tombée, tout le monde est allé sur le « Parc naturel de loisirs » afin d'attraper plusieurs spécimens de papillons, de les observer, de les identifier et naturellement de leur rendre leur liberté.

Tout avait été aménagé pour capturer toutes sortes de papillons. Un moment très agréable que spécialistes et néophytes ont beaucoup apprécié.

Chacun est reparti, ravi d'avoir découvert une telle variété et une telle richesse de papillons, tous plus beaux et plus délicats les uns que les autres.

Merci au Parc des marais pour cette belle soirée organisée dans le cadre de la biodiversité.

## **Quatre soirées « théâtre » proposées par les Tréteaux pirouais devant un public nombreux et ravi.**

« Le fusible » pièce comique en deux actes « a fait un tabac ». Le jeu des acteurs amateurs valait celui des professionnels, les costumes, le décor et les bruitages renforçaient encore la qualité du spectacle. Félicitations aux acteurs et merci à tous les bénévoles des Tréteaux Pirouais pour ces quatre belles soirées et un souhait « continuez à nous offrir ces moments uniques ».

## **Eglise Saint Martin**

Il pleut dans l'église, le coq et la croix penchent dangereusement. Le clocher doit être restauré. Un dossier a été monté avec la conservatrice du patrimoine. L'entreprise Aubert Labansat a été retenue. Les échafaudages ont été installés et les travaux débutent, perturbés par le mauvais temps.

## **Stationnement sur l'estran**

Inquiétudes chez les usagers de l'estran suite à l'arrêté du 18 juin 2019, abrogé depuis mais en cours de réflexion pour une nouvelle rédaction à laquelle seront associés les associations d'usagers et les Mairies.

A Pirou, la Mairie en collaboration avec l'association A.U.E.N.P a mené une réflexion à ce sujet. La mise en place existe avec un code de bonne conduite depuis plusieurs années.

Nous avons 6km de plage, tous les usagers doivent et peuvent cohabiter dans le respect des règlements et des personnes.

Il est fortement conseillé aux utilisateurs de tracteurs tirant des bateaux sur l'estran de venir chercher un autocollant en Mairie et de signer le code de bonne conduite.

Il serait inconcevable de stationner ailleurs que sur l'estran, les rues et les trottoirs ne permettraient pas ce type de stationnement et bloqueraient la circulation qui est dense l'été.

## **Fête de la plage**

Cette année, la fête de la plage célébrait l'époque médiévale et les oies ont intéressé les spectateurs. Merci aux associations, aux bénévoles, aux forains et aux commerçants qui ont préparé cette manifestation.

## **Bénédictin de la Mer**

Le vent et la forte marée ont limité la sortie des bateaux en mer mais la bénédiction a quand même eu lieu avec des bateaux restés sur l'estran par mesure de sécurité. La S.N.S.M avait, comme toujours, bien organisé cette journée.

## Réunions estivales de travail

Durant la période estivale, plusieurs réunions ont eu lieu, notamment sur les rejets d'eau de mer, le profil de vulnérabilité du littoral ainsi que sur les économies d'énergie.

## Monoxyde de Carbone

Inodore, incolore, indétectable par l'homme, le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité accidentelle par toxique en France. Le monoxyde de carbone est gaz asphyxiant très toxique qui prend la place de l'oxygène dans le sang. Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent.

En cas d'accident : aérer immédiatement les locaux, appeler les secours, évacuer les locaux.

Réduction du risque d'intoxication au monoxyde de carbone :

Avant l'hiver :

- Faire intervenir un professionnel qualifié pour contrôler et entretenir les installations de chauffage (chaudières, poêles et inserts) et les chauffe-eaux
- Faire ramoner les conduits de fumée par un professionnel et par action mécanique, et faire vérifier leur étanchéité

Toute l'année :

- Aérer régulièrement le logement même lorsqu'il fait froid, ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air (grille d'aération dans la cuisine, la salle d'eau, la chaufferie) ;
- Les chauffages d'appoint, même munis de dispositifs de sécurité, ne doivent pas être utilisés en continu. Les consignes d'utilisation, fournies par le fabricant, doivent être respectées. L'appareil doit être situé dans une pièce correctement ventilée ;
- Les groupes électrogènes ne doivent jamais être placés dans un lieu fermé (maison, cave, garage, grenier...), mais à l'extérieur des bâtiments et éloignés des prises d'air.

## Actions participatives

Les éducateurs de l'IDRIS de Marigny, à l'initiative de madame THIEBOT, habitante de Pirou, sont venus ramasser les déchets sur la plage de Pirou le 23 août dernier ce qui valorise le littoral tout en permettant de sensibiliser les jeunes à l'éco-citoyenneté. Les sacs et les gants ont été offerts par la municipalité.



Le mercredi 25 septembre, les jeunes des maisons familiales de Trun et d'Alençon dirigées par monsieur Vincent LEBRETON ont ramassé des mégots sur la plage.

Le vendredi 27 septembre, l'école du Château de Pirou a ramassé les déchets sur la plage de Pirou.

Ces trois initiatives sont importantes afin de sensibiliser les jeunes au respect de l'environnement.

## Visites officielles

Madame la Sous-Préfète nous a fait l'honneur de venir visiter notre commune et échanger sur nos projets.

Monsieur le Député Stéphane TRAVERT est également venu pour parler de notre territoire et de nos projets.

Madame Christiane VULVERT, Conseillère Régionale est également venue à Pirou pour une visite du château et une présentation de nos projets.

Monsieur le Sénateur Philippe BAS, Président de la Commission des Lois est aussi venu pour parler de nos projets.

Chacune de ces rencontres a été enrichissante et a permis, entre autres, de mieux dimensionner nos projets et préciser nos besoins et nos attentes.

# Élections municipales : 15 et 22 mars 2020

Premier tour le 15 mars et deuxième tour le 22 mars 2020.

La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au vendredi 7 février 2020.

Lors du scrutin des municipales, les habitants d'une commune élisent pour un mandat de 6 ans les membres du conseil municipal, qui désignent alors le maire de la commune.

**Les candidats se présentent en listes complètes, que les votants ne peuvent pas modifier.**

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers municipaux sont donc élus au scrutin **proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire** accordée à la liste arrivée en tête.

Les listes doivent être composées d'**autant de femmes que d'hommes**, avec alternance obligatoire une femme/un homme ou inversement.

Le dépôt d'une déclaration de candidature est exigé pour chaque tour de scrutin. Un candidat ne peut l'être dans plus d'une circonscription électorale, ni sur plus d'une liste.

Au **premier tour**, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Lors de l'éventuel **second tour**, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10%. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

Les candidatures devront être déposées au plus tard le 27 février à 18 heures. La date d'ouverture de la période de dépôt des listes n'est, en revanche, pas fixée par la loi : elle sera décidée par chaque préfecture.

## **Conseils municipaux et conseils communautaires**

L'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires aura lieu en une seule fois et avec un seul bulletin de vote.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, les bulletins de vote doivent comporter une liste de candidats aux élections municipales et la liste de ceux d'entre eux qui sont candidats au mandat de conseiller communautaire.

**Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :**

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d'élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

# Zoom sur les Réalisations :

## ☞ Rue Huguet de Sémonville et des Bergeronnettes

Le projet est bien avancé. Il reste à réaliser la signalétique et la végétalisation entre les palmiers.

## ☞ Le Parc

Le projet d'aménagement de la rivière (Le Rau du Pont) et la création de trois petites mares a reçu toutes les autorisations nécessaires. Le bureau d'études va continuer son travail et petit à petit « le Parc » va se trouver valorisé.

## ☞ Cent mille euro pour le PARC



*M. Philippe BAS - Mme Chantal BARJOL - M. Jean MORIN - Mme Noëlle LEFORESTIER - M. Serge DESLANDES - Les conseillers départementaux et Mme le Maire de Pirou*

Pirou bénéficie de la subvention F.I.R (fonds d'investissement rural) dans le cadre de la politique territoriale du département.

Lundi 14 octobre, Mme Noëlle LEFORESTIER, Maire de Pirou a signé un partenariat avec le département à hauteur de 100 000 euro pour le projet d'aménagement du Parc (parc naturel) situé au Pont, non loin du château et du marais.

Le F.I.R. soutient et accompagne la dynamique de développement des communes rurales. « Notre projet concerne un aménagement d'espace naturel et paysager favorisant le maintien et le développement de la biodiversité » précise Mme le Maire. « Les aménagements permettront de valoriser le site, de mettre en valeur le lien entre le village du Pont et le château, de lui conférer une fonction liée aux animations culturelles, naturelles ou sportives et aussi de favoriser le lien entre les habitants et de développer un site intergénérationnel polyculturel à destination des enfants de l'école ou du CLSH, des habitants ou encore des touristes.

Les travaux ont débuté et chacun peut venir sur place voir leur avancement et commencer à s'approprier les lieux.

Cette subvention de 100 000 euro est la bienvenue et va participer à la réalisation de ce projet valorisant notre commune. « Merci aux élus du département qui l'ont votée, aux services administratifs du département qui nous ont accompagnés tout le long de ce dossier, au bureau d'études et aussi au C.A.U.E de la Manche sans lequel notre projet n'aurait sans doute pas été réalisé ».

La Région participera également à hauteur de 100 000 euro.

La qualité du projet a permis d'obtenir ces subventions grâce à l'engagement de la municipalité à valoriser la biodiversité.

## Vie Scolaire et péri scolaire :

### ☞ Rentrée de septembre 2019 :

La rentrée des classes s'est très bien déroulée. Un effectif de 92 enfants a été constaté, toujours en progression depuis 2015. Une porte ouverte de la cantine a eu lieu le jour de la rentrée à destination des parents et de nouveaux jeux extérieurs ont été mis en place.

## Tour d'Horizon des Derniers Conseils Municipaux :

### ☞ Conseil municipal du 9 juillet 2019 :

#### Projet WIFI4EU – Décision modificative Budget commune 2019

Madame le Maire rappelle la décision du 18 octobre 2018 de proposer la candidature de la commune à l'appel à projet WIFI4EU.

Ce projet porté par Manche Numérique donne la possibilité aux collectivités territoriales retenues de bénéficier d'une subvention européenne pour équiper les espaces publics en WIFI gratuit.

La subvention européenne couvre 100 % des coûts d'installation et d'équipement par le biais d'un coupon plafonné à 15 000 € par commune bénéficiaire. En contrepartie, la commune s'engage à financer les charges récurrentes sur 3 ans (abonnements, fonctionnement des serveurs, gestion et stockage des identifiants, sécurité des échanges).

La commune de Pirou ayant été retenue, Manche Numérique nous a orienté vers le prestataire choisi WiConnect qui propose les devis suivants :

- Matériel et installation conforme WIFI4EU : 18 502.80 € TTC
- Service portail, hotspot, filtrage et conservation : 1 728 € TTC / an pendant 3 ans.

Après délibération, le conseil, à la majorité 18 voix pour et 1 voix contre (M. LAUVRAY), autorise madame le Maire à signer les devis présentés par la société WiConnect à hauteur de 18 502.80 € TTC pour l'investissement et 1 728 € TTC pour le fonctionnement ainsi qu'à réaliser la DM n°4 telle que proposée ci-dessus.

#### Programme d'effacement de réseaux 2019 – Rues des cyclamens, des Hortensias, des Algues, des Romarins et Chemin des Matelots

Madame le Maire présente un devis pour le programme d'effacement de réseaux 2019. Elle propose de réaliser l'effacement de réseaux rue des Cyclamens, rue des Hortensias, rue des Algues, rues des Romarins et chemin des Matelots.

Le devis de la SARLEC pour ces travaux s'élève à 68 296.80 € TTC.

Le conseil, à la majorité 18 voix pour et 1 abstention (M. LAURENCE), autorise madame le Maire à signer le devis présenté par la SARLEC à hauteur de 68 296.80 € TTC et à prévoir les crédits correspondants articles 204132 et 2315-58

### ☞ Conseil municipal du 19 septembre 2019 :

#### Vente de terrain à bâtir

Une parcelle du Parc à bateaux a été vendue (411 m<sup>2</sup> à 180€ le m<sup>2</sup> soit 73 980 €). Il reste encore une parcelle.

#### Cimetière communal – Mise en place de caveaux communaux

Madame le Maire informe le conseil que lors des travaux réalisés au cimetière pour l'implantation de nouveaux caveaux, il est apparu un décalage entre le nombre de caveaux envisagés pour compléter les allées et la réalité du terrain, 4 caveaux supplémentaires peuvent être mis en place.

Les pompes funèbres LENEVEU et la SARL THOMAS propose un prix identique à celui de la précédente consultation soit 790 € HT pour un caveau 2 places et 1118 € HT pour un caveau 3 places.

Madame le Maire propose la réalisation de 3 caveaux deux places supplémentaires et 1 caveau 3 places, pour un montant total de 3 488 € HT.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer le devis présenté à hauteur de 3 488 € HT soit 4 185.60 € TTC.

### **Travaux rue Le Bas de la Rue (Réseau pluvial et voirie) et passage surélevé Pirou Pont**

Madame le Maire présente au conseil un programme de travaux envisagés rue le Bas de la rue – L'ATD des Marais a réalisé un avant-projet concernant des travaux de voirie et des travaux sur le réseau pluvial.

Le bilan prévisionnel de l'opération est estimé à 205 887,33 € HT auxquels s'ajoutent les frais de maîtrise d'œuvre à hauteur de 6% soit environ 12 353,24 € HT et 1 700 € HT pour les imprévus pour un montant total de 220 000 € HT.

Elle présente également un avant-projet concernant des travaux d'aménagement de sécurité consistant en la mise en place d'un plateau surélevé. Ces travaux, estimés à 29 219,29 € HT, devraient partiellement être pris en charge par le Conseil Départemental à hauteur de 13 700,46 € HT (après avis de la commission permanente du 14 octobre 2019) ce qui représente un reste à charge pour la commune de 15 518,83 € HT. La consultation pour ces travaux sera réalisée par l'ATD des Marais fin octobre.

Après discussion, le conseil à l'unanimité, valide les avant-projets présentés et autorise madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ceux-ci.

### **SDEM50 – Programme effacement de réseaux « le Bourg, rue de la Vallée – APS403138 » et « La plage, rues de Normandie, d'Auvergne, de Bretagne et des Flandres - APS403137 »**

Madame le Maire présente au conseil les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications pour le secteur de « le bourg, rue de la vallée – APS403138 ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 109 000 € HT. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de Pirou s'élève à environ 32 700 €.

Le conseil, après délibération, à l'unanimité :

- Décide la réalisation de l'effacement des réseaux « le Bourg, rue de la Vallée »
- Demande au SDEM 50 que les travaux soient achevés pour le 1er trimestre 2020
- Accepte une participation de la commune de 32 700 €
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet communal
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet
- Donne pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses

-----

Madame le Maire présente au conseil les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications pour le secteur de « la plage, rues de Normandie, d'Auvergne, de Bretagne et des Flandres - APS403137 ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet s'élève à 345 000 € HT. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de Pirou s'élève à environ 69 000 €.

Le conseil, après délibération, à l'unanimité :

- Décide la réalisation de l'effacement des réseaux « la plage, rues de Normandie, d'Auvergne, de Bretagne et des Flandres »
- Demande au SDEM 50 que les travaux soient achevés pour le 2ème trimestre 2020
- Accepte une participation de la commune de 69 000 €
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet communal
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet
- Donne pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses

Madame le Maire informe le conseil que dans le cadre du partenariat entre la commune et le SDEM50 sont actuellement étudiées les économies d'énergies réalisables sur les bâtiments communaux et notamment la salle polyvalente, ainsi que l'ensemble des points lumineux sur la commune.

### **Programme Eclairage Public – Chemin des Matelots, rues des Hortensias et des Algues**

Madame le Maire informe le conseil du projet d'extension d'éclairage public chemin des Matelots, rues des Hortensias et des Algues.

La SARLEC a été contactée afin d'établir un devis pour la fourniture et la pose de 13 candélabres et 12 lanternes pour un montant total de 24 964 € HT.

Le conseil, à l'unanimité, valide le programme de travaux présenté et autorise madame le Maire à signer le devis de la SARLEC à hauteur 24 964 € HT ainsi qu'à régler la dépense correspondante.

Monsieur LALLEMAND précise que les lanternes de la digue ont enfin été remplacées et que plusieurs autres points défectueux ont été revus. Les lanternes de la digue étant désormais en inox, elles devraient avoir une durée de vie plus longue.

# L'Echo des Associations :

## ☞ Association Territoire et Patrimoine Pirouais

Après un bel été où nos marchés du terroir ont connu un franc succès, principalement celui au camping : les vacanciers étaient très satisfaits et ils ont exprimé le désir de nous revoir plus souvent, nous poursuivons nos activités en cette fin d'année.

Le 11 octobre à 20h30, assemblée générale de notre association (à l'ancienne Mairie). Venez nombreux nous soutenir.

Le 19 octobre à partir de 20h, la soirée choucroute à la salle Claude Massu.

Début 2020, nous n'organiserons pas de loto, mais le 29 février aura lieu notre traditionnelle soirée harengs.

Dès septembre nous reprenons notre travail pour l'organisation de la foire aux bulots qui aura lieu le dernier WE d'avril. Les bénévoles sont toujours les bienvenus.

Belle fin d'année à toutes et tous.

## ☞ Bibliothèque Pour Tous de Pirou

La Bibliothèque Pour Tous est ouverte tous les dimanches, de 10 heures à midi.

Pendant les vacances de la Toussaint, la bibliothèque sera également ouverte les mercredis 23 et 30 octobre aux mêmes heures.

Vous y trouverez les dernières nouveautés, l'espace enfants et adolescents et un grand choix de romans, biographies et documentaires.

L'inscription est de 10 € par famille et pour l'année. Le prêt est de 1 € par livre pour les adultes et tous les livres sont gratuits pour les enfants jusqu'à 18 ans.

A compter du 19 septembre, les bénévoles proposeront également de nombreux livres aux enfants de l'école tous les jeudis matins.

La boîte à lire est toujours à votre disposition à l'entrée de la plage (à côté de la boutique SNSM). Vous pouvez emprunter, lire, échanger. Les livres doivent être partagés par le plus grand nombre. Gratuit.

Si vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer, l'équipe des bibliothécaires assure un service de portage et de lecture à domicile. N'hésitez pas à nous contacter au 02 33 45 78 17 ou par mail : [bibliothequedepirou@orange.fr](mailto:bibliothequedepirou@orange.fr)

## ☞ C.S.L.P

**Fête de la plage :** le 11 août fut une belle fête de la plage pour tous avec le défilé de nos 2 chars réalisés par quelques bénévoles de l'association. Tous les participants étaient en costume d'époque prêtés ou confectionnés par nos soins. Les chevaux et les oies ont été le clou de la parade et ont enthousiasmé les nombreux spectateurs. Nous remercions chaleureusement les associations et les bénévoles qui ont œuvré au bon déroulement de la fête.

**Pétanque :** le nombre de participants s'est étoffé pendant la période estivale. Les rencontres ont lieu tous les lundis à 14h30 au stade à Pirou Pont. Vous êtes les bienvenus.

**Art floral :** la reprise des cours aura lieu le mardi 17 septembre à 14h à la salle polyvalente. Pour les nouveaux, possibilité d'assister gratuitement à la première séance. Pour le matériel vous serez prévenus par mail ou par la presse.

**Marché de Noël :** il aura lieu le samedi 31 novembre de 14h à 18h et le dimanche 1<sup>er</sup> décembre de 9h à 18h. Inscriptions près de Mme Boulet au 02.33.17.11.30.

## ☞ Art en Soi

Reprise des cours et de l'atelier à partir du 2 septembre 2019. Cotisation annuelle 25€.

Cours de dessin le lundi après-midi 14h30 (professeur Xavier Marze)

Cours de peinture le mardi matin 9h30 (professeur Xavier Marze)

Atelier de pratique artistique : le mercredi toute la journée 10h.

Opération Rout'art 50: « portes ouvertes des ateliers d'artistes »

Les 28 et 29 septembre : dans l'ancien presbytère de Pirou de 14h à 18h : Xavier MARZE, exposition, démonstrations et chez Michèle Dauriat adhérente de l'art en soi 10 rue de Normandie de 11h à 19h.

Stage d'aquarelle : par Anne Baron

2 jours dans l'ancien presbytère de Pirou, au cours des vacances de Toussaint, les dates et horaires précis seront communiquées ultérieurement par mail et par voie de presse.

Contacts : [artensoi.pirou@gmail.com](mailto:artensoi.pirou@gmail.com)

Tel : Jean-Luc ANTON 06.27.80.51.27 ou Danielle MURSCH : 07.50.87.53.12

## ☞ Club de gym Pirou-Créances-Lessay

Le club de gym vous propose de venir entretenir votre forme avec Pauline, notre animatrice diplômée, qui vous prodiguera ses conseils personnalisés et adaptés à votre condition physique, le tout, près de chez vous, à la salle polyvalente, dans une ambiance conviviale et sans esprit de compétition. Avec 3 "gym" différentes, chacun peut trouver la séance qui lui correspond : "Gym Move-Tonic "pour les plus sportifs, "Gym Santé-Vitalité" avec du renforcement musculaire et du cardio, et pour décompresser et travailler la posture " Gym Zen" avec relaxation en fin de cours. Venez découvrir nos activités : séance d'essai offerte. Inscription possible toute l'année. Le club de gym c'est aussi de la marche aquatique de type longe-côte trois fois par semaine. Contact : Alain 02.33.45.89.56. Toutes les infos sur notre site internet <https://sites.google.com/site/gvpiroucreanceslessay/> notre page Facebook : @GVPCL ou depuis le site internet de la mairie: <http://www.ville-pirou.fr/association-gym> et marche aquatique.

## ☞ Cinéma

Le cinéma a fait une bonne saison d'été et reprendra les projections le 11 septembre après fermeture pour un nettoyage complet. Les prochains événements notables accompagneront les manifestations avant Noël et seront programmés ultérieurement. Comme toujours vous trouverez les programmes en dépôt dans les commerces et lieux publics, mais vous pouvez aussi aller sur le site <https://www.cinesplages.fr/> ou utiliser l'application cinesplages. Vous pourrez alors voir les synopsis des films programmés et leur bande annonce.

## ☞ ACPEM : Association pour la Conservation et la Protection de l'Environnement en Manche » à SAINT GERMAIN SUR AY – CREANCES – PIROU - «[acpem-eoliennes.over-blog.com](http://acpem-eoliennes.over-blog.com) »

Le nouveau bureau est constitué par :

Claude-Hélène RIZO - Présidente

Yves PICQUENARD -Vice-Président et trésorier

Anne-Marie HAMOND - Secrétaire

Muriel LETORT- Secrétaire adjointe

L'objet principal de notre association consiste toujours à lutter contre les projets éoliens, en mer ou terrestres, qui pourraient voir le jour sur les territoires de nos communes et face au littoral, ainsi que sur les communes limitrophes à notre périmètre d'action, dans la mesure où ces projets entraîneraient une gêne visuelle ou sonore pour une fraction des habitants de nos communes.

Dans le cadre de la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie) mise en place pour la période 2018/2028 et du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement du Développement Durable et d'Equité des Territoires) qui régit notre région, de nouveaux projets de parcs éoliens off-shore pourraient voir le jour, notamment dans le secteur de BARFLEUR pour la Manche.

Nous devons donc poursuivre notre action de veille et rester vigilants face à ces projets et face à de nouveaux projets de parcs éoliens terrestres.

L'ACPEM rencontrera à nouveau les élus locaux en 2020, dans le cadre cette fois de leur nouvelle mandature en vue de continuer à les informer sur nos objectifs et recueillir leur avis.

Si vous souhaitez vous informer régulièrement sur les activités de l'ACPEM et sur les actions qui sont menées pour lutter contre le développement de l'éolien off-shore et terrestre en France, nous vous invitons à consulter librement le blog ACPEM « [acpem-eoliennes.over-blog.com](http://acpem-eoliennes.over-blog.com) ».

Nous vous invitons enfin à regarder cette vidéo dont nous vous joignons le lien ci-après, qui résume très clairement le problème général posé par le développement de l'éolien en France.

<https://player.vimeo.com/video/105732886>>

Merci de bien vouloir adresser vos correspondances à : Claude-Hélène RIZO, 27 rue de Fenouillère – 50430 ST GERMAIN SUR AY - Tél : 06 76 83 97 12 - Adresse mail : [clodelene.fenouil50@orange.fr](mailto:clodelene.fenouil50@orange.fr)

A très bientôt le plaisir de vous livrer de nouvelles informations sur le site internet ou dans le prochain bulletin municipal de PIROU.

